

Rentrée 2011 : non à la réduction des moyens



Suite aux suppressions massives de postes prévues à la rentrée 2011 et aux Dotations Horaires Globales en diminution constante, le SNCL a fait parvenir à la presse le **communiqué ci-après** :

« Le SNCL-FAEN dénonce une nouvelle fois les suppressions de postes massives qui se cumulent dans l'éducation nationale et les "Dotations Horaires Globales" attribuées aux collèges et aux lycées, en diminution constante, qui en découlent.

Le SNCL-FAEN apporte et continuera d'apporter tout son soutien aux différentes formes d'action légales (y compris la grève) mises en place dans les établissements pour dénoncer ces dotations insuffisantes et obtenir des moyens supplémentaires.

Le SNCL-FAEN dressera le bilan de la mobilisation constatée dans les établissements à cette occasion et en tirera les conséquences pour définir les suites à donner à l'action syndicale ».



Le SNCL sur France Inter



En visitant le salon "Expo-Langues" le mercredi 2 février, le ministre Luc CHATEL a annoncé le développement de l'enseignement de l'arabe et des langues orientales dans les académies, avec notamment la création de quatre sections internationales à Marseille,

Montpellier, Lyon et Courbevoie. Le ministre demande que chaque académie mène une "campagne de sensibilisation".

Interviewé par France-Inter sur ces annonces du ministre, le Secrétaire général du SNCL a tenu, en substance, les propos suivants :

"Nous demandons depuis longtemps le développement de l'enseignement des langues : l'arabe, le chinois, le maintien des sections d'allemand en voie de fermeture.

Mais il y a un moment où le gouvernement et le ministre de l'Éducation nationale doivent mettre leurs actes en rapport avec leurs propos.

Or, les actes c'est la fermeture de 16 000 postes d'enseignants à la rentrée prochaine.

Nous avons le sentiment que ces annonces spectaculaires comme l'enseignement de l'anglais dès 3 ans constituent autant d'écrans de fumée destinés à masquer les protestations grandissantes contre la réduction importante des moyens dans les collèges et les lycées à la rentrée 2011".

Une partie de l'interview a été diffusée dans l'émission "La matinale" sur France-Inter à 7 h 09 le jeudi 3 février.

Contrats d'objectifs

Dans le cadre de la LOLF (loi organique relative aux lois de finances) le ministère définit avec chaque recteur un contrat d'objectifs que l'académie cherchera à atteindre sur les exercices budgétaires suivants.



Pour réaliser ces objectifs académiques, le rectorat établit avec chaque chef d'établissement un "contrat d'objectifs" que le collège ou le lycée devra remplir pour permettre à l'académie d'atteindre les objectifs fixés par le ministère.

Dans chaque établissement, le contrat d'objectifs défini par le rectorat doit être en cohérence avec le "projet d'établissement". Il est examiné et voté par le Conseil d'administration. Ce document fixe parfois des tâches supplémentaires pour les personnels ou des engagements concernant les redoublements, les taux de réussite au brevet (!).

Le chef d'établissement pourra ensuite s'appuyer sur le vote du CA pour imposer ces tâches supplémentaires.

Afin d'informer pleinement ses adhérents sur les risques encourus, le SNCL vous demande d'adresser au siège national un exemplaire du "contrat d'objectifs" de votre établissement.

Nous ferons une étude comparative afin de repérer les constantes et nous vous informerons alors des risques encourus et de l'attitude à adopter.

Envoyez un exemplaire du "contrat d'objectifs" de votre établissement à :

SNCL (contrats d'objectifs)
13 avenue de Taillebourg
75011 PARIS

Par avance merci.

Temps de service des enseignants

POUR AMÉLIORER LES RÉSULTATS SCOLAIRES DES ÉLÈVES

Le ministre a trouvé la solution : diminuer le nombre d'heures de travail des élèves et augmenter le nombre d'heures de travail des enseignants !



Logique, non ?

Mouvement 2011 : phase intra académique



Pour la phase intra académique, le calendrier des demandes sur SIAM sera fixé par chaque recteur d'académie.

Le ministère n'a fait que préconiser une ouverture le 18 mars 2011.

L'essentiel du mouvement se fait sur des postes libérés en cours de mouvement.

N'hésitez pas à demander un poste qui vous intéresse, même s'il n'apparaît pas vacant sur les documents académiques.

Les demandes se feront exclusivement par le portail Internet I-prof.



Prenez contact avec le responsable SNCL de l'académie qui vous conseillera dans l'organisation de vos vœux.

RAPPEL :

Doivent **obligatoirement** participer au mouvement :

- tous les collègues nommés dans une académie à la suite de la phase inter du mouvement ;
- les collègues dont le poste est supprimé à la rentrée 2011 ;
- les stagiaires déjà titulaires d'un autre corps de personnels enseignants, d'éducation ou d'orientation qui n'ont pu être maintenus sur leur poste ;
- les personnels gérés hors académie ou mis à disposition qui ont fait connaître leur intention de réintégrer leur ancienne académie dès la phase inter du mouvement ;
- les titulaires de l'académie qui veulent changer d'affectation;
- les collègues en disponibilité, en réadaptation, ... gérés par l'académie et qui souhaitent retrouver un poste.

Un recrutement très particulier



Un schizophrène, évadé en novembre dernier d'un hôpital psychiatrique où il avait été placé par décision judiciaire pour avoir poignardé un collègue de travail, a été recruté comme professeur contractuel d'allemand par l'académie d'Aix-Marseille.

Ce « professeur » était, paraît-il, très apprécié des élèves, des parents et de ses collègues et donnait « toute satisfaction » .

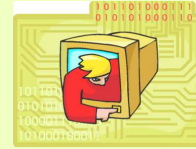
La direction de l'établissement où il exerçait depuis près d'un mois a toutefois été alertée par la bizarrerie de ses propos . Il affirmait en effet être un agent des services secrets et travailler pour Scotland Yard.

Après vérification, son passé a été découvert et son contrat résilié par l'académie le 25 janvier.

Au-delà de ce cas précis se pose le **problème du recrutement des contractuels**, ce qui ne manque pas d'inquiéter quand on sait que leur nombre va augmenter dans les années à venir...

Vote électronique et élection test

Les élections professionnelles auront lieu en octobre 2011.



Nous devons effectuer 4 votes pour élire nos représentants dans les différentes instances ministérielles et académiques.

Une élection « test » aura lieu courant mars et permettra de tester et valider la solution de vote et le mode opératoire retenus « en vraie grandeur ». Elle ne se substitue pas aux tests du système.

A priori, ce seront 25 000 électeurs qui feront le test sur des choix de sport ou de peinture.

Les électeurs auront à utiliser un lien à usage unique sur la messagerie professionnelle ou sur I-prof, lien qui leur permettra de préciser sur quel support (courriel, SMS ou courrier) ils souhaitent recevoir leurs identifiant et mot de passe.

Un portail permettra de se renseigner à tout moment et de tout poste informatique sur les professions de foi des différentes organisations syndicales (dans le test, du sport ou des peintres).



Le vote se déroulera sur une période de 5 jours, chaque électeur pouvant voter de tout poste avec ses

identifiant et mot de passe.

Le dernier jour, chaque établissement devra mettre à disposition un poste « isolé » pour le personnel n'ayant pas encore pu voter.

Le dépouillement se fera le soir même du scrutin.

